YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 17
N/Ref : NL/FV

DECISION N° 2007/267

OBJET : Décision n° 2007/213 du 19 juin 2007 relative à la location et l'installation de matériels de réception pour la fête de la ville 2007, conclue avec la Société "POLY EQUIPEMENTS" : modification

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002, 27 juin 2002 et 15 mars 2007, modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics, de réalisation d'emprunts et de placements de fonds,

VU l'arrêté n° 2007/251 du 11 juillet 2007 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH, Deuxième Adjoint,

VU la décision n° 2007/213 du 19 juin 2007 relative à la location et l'installation de matériels de réception pour la fête de la ville, conclue avec la société «POLY EQUIPEMENTS»,

VU la convention correspondante datée du 22 juin 2007 et notifiée le 28 juin 2007,

CONSIDERANT qu'une erreur s'est glissée dans les montants hors taxes et TTC indiqués dans la décision,

DECIDE

DIT que le montant de la prestation relative à la location et à l'installation de matériels de réception pour la fête de la ville s'élève à 11 728,26 € H.T soit 14 027.00 € T.T.C,

DIT que les autres dispositions de la décision n° 2007/213 demeurent inchangées.

Fait à Yerres, le 7 août 2007

MAIRIE D'YERRES * 91 (Essonne) 71 *

Pour Le Député-Maire empêché,
L'adjoint délégué,

Nicole LAMOTH